

## D.E.A.E.S

### CONTRAT APPRENTISSAGE POUR LE SECTEUR PRIVE :

### COÛT ET AIDES POUR ENTREPRISE – 250 SALARIES

		smic Horaire au 01/01/2024 11,65 €			
		Smic 35H 151,67 1 766,92 € brut			
		% du SMIC ou SMC si plus favorable			
Année		16 - 17 ans	18 à 21 ans	21 à 26 ans *	+26 ANS **
3ème année de formation	Rémunération	55% SMIC	67% SMIC	78% SMIC	100% SMIC
		971,81 €/ mois	1183,84 €/ mois	1378,20 €/ mois	1 766,92 € €/mois
Terminale	Aides annuelles	6 000 € / an	6 000 € / an	6 000 € / an	6000 €/ an
	Coût réel annuel	5662 €/an	8206 €/an	10538 €/an	15203 €/an
	Coût réel mensuel	472 €/ mois	684 €/ mois	878 €/ mois	1267 €/ mois
	Coût réel h	3,11 €/h	4,51 €/h	5,79 €/h	8,35 €/h

Remarque : A partir des 21 ans de l'apprenti, si le SMC existe et que son montant est plus avantageux pour l'apprenti, son application est obligatoire.

1ère année de contrat mais dernière année d'un cycle de 3 ans (année diplômante)

#### LES AIDES POUR L'EMPLOYEUR

Montant aide = 6 000 €

#### LES CONDITIONS

##### POUR L'EMPLOYEUR

Respecter les conditions de travail, hygiène et sécurité

Assurer à l'apprenti la formation dans l'entreprise et lui faire suivre au CFA une formation.

Informé la région de toute modification du contrat

Suivre une formation d'une journée pour le maître d'apprentissage

##### POUR L'APPRENTI

Travailler pour l'employeur pendant la durée du contrat

Suivre les heures de formation prévues en CFA et en entreprise

(en cas d'absence, l'aide est perdue pour l'employeur)